

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



04111562

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRÉ LE

15 -07- 2004

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/07/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : JAMICO

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège 28 Rue de l'Esclinchamps à 6470 SIVRY

N° d'entreprise 443100552

Objet de l'acte Nomination des administrateurs - administrateur délégué

Texte Assemblée Générale Extraordinaire du 09/06/04 à 14 heures

Sur convocation de Monsieur LECOCQ Michaël actionnaire de la S.A JAMICO s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ce 09/06/2004 à 14 heures au siège social de la société

Sont présents:

Madame MESSE Jeannine, actionnaire

Madame GOUSEE Corine, administrateur,

Monsieur DI GLORIA Cosimo administrateur,

Monsieur LECOCQ Michaël administrateur,

Toutes les actions étant représentées, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur LECOCQ Michaël

Monsieur LECOCQ Michael rappelle l'ordre du jour, se composant des points suivants:

1) Nomination des administrateurs de la société

2) Conseil d'administration - nomination du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué

3) Transfert du siège social.

Monsieur le Président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur les sujets à l'ordre du jour.

RESOLUTION:

l'assemblée générale décide de mandater à l'administration

- Madame GOUSEE Corine, susnommée qui accepte

- Monsieur DI GLORIA Cosimo susnommé qui accepte

- Monsieur LECOCQ Michaël susnommée qui accepte

Chaque administrateur peut agir seul et engager valablement seul la société pour tout acte.

Le mandat des administrateurs ne sera pas rémunéré.

Le siège social est transféré au 31 Rue de Tourcoing Bte 92 à 7700 MOUSCRON.

Le conseil d'administration nomme comme président du conseil d'administration Monsieur LECOCQ Michaël

Réserve
au
Moniteur
belge



Volet B - suite

L'administrateur délégué est Monsieur LECOCQ Michaël.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité les résolutions

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée à 14h30.

tous les actionnaires et administrateurs présents ayant signé le procès verbal.

Monsieur LECOCQ Michaël

Madame GOUSEE Corine

Monsieur DI GLORIA Cosimo

Madame MESSE Jeannine